



Bruxelles, le 6 janvier 2024

## AXA Bank Belgium déplore les articles portant à confusion parus dans la presse et rassure ses clients

Des articles inutilement incriminants et prêtant à confusion ont été publiés dans les médias sur la manière dont AXA Bank Belgium utilise des crédits hypothécaires comme garantie pour l'émission de covered bonds.

AXA Bank regrette ces informations qui pourraient prêter à confusion et garantit que ses clients ne subiront aucun préjudice.

Les covered bonds constituent une méthode de financement largement répandue qui consiste à proposer des obligations adossées à des créances hypothécaires sur les marchés financiers internationaux afin de renforcer la position de financement de la banque émettrice. Les banques belges ont émis pour 60 milliards d'euros d'obligations de ce type. Ces opérations sont soumises à un cadre réglementaire strict.

Ces articles traitent de la façon dont AXA Bank Belgium utilise les crédits hypothécaires comme base pour l'émission de covered bonds à des investisseurs institutionnels. Ces transactions sont effectuées par AXA Bank Europe SCF, une filiale française d'AXA Bank Belgium.

Ces articles suggèrent que cette pratique pourrait conduire les autorités fiscales à ne pas accepter l'exonération applicable du précompte mobilier pour les clients. AXA Bank Belgium déplore ces informations car elles déforment les faits.

Depuis toujours, la banque considère qu'il est essentiel que son mode de fonctionnement soit conforme aux exigences légales et réglementaires. Elle confirme que le mode de financement qu'elle utilise pour émettre ces obligations sécurisées est conforme au cadre légal et fiscal.

Ni nos clients ni AXA Bank Belgium ne retirent un quelconque avantage fiscal découlant de cette structure, qui est par ailleurs parfaitement conforme à la législation européenne sur la libre circulation des services et des capitaux au sein de la Communauté européenne, celle-ci primant sur le droit national.

Ceci a été confirmé à plusieurs reprises par le passé et à nouveau en 2023 de manière non équivoque par des experts fiscaux externes de premier plan





La banque agit donc pleinement en conformité avec la réglementation et ces opérations n'ont et n'auront aucune incidence négative sur ses clients. Les conditions contractuelles de leur crédit continueront d'être respectées, la banque continuera d'assurer un suivi correct et se porte garante de tout préjudice que pourrait subir ses clients.

## À propos du Groupe Crelan

Le groupe financier est formé par CrelanCo SA, Crelan SA, Europabank SA et AXA Bank Belgium SA. Il se classe au cinquième rang des banques de détail belges par le total d'actifs. Le groupe Crelan est représenté par trois logos de banques : Crelan, AXA Banque et Europabank. Au 30/06/2023, le groupe Crelan compte : 4.532 collaborateurs (tant les membres du personnel que les agents bancaires indépendants et leurs collaborateurs), 817 agences, 276.805 actionnaires coopérateurs, près de 1,8 million de clients et un total de bilan d'un peu moins de 54 milliards d'euros. En outre, le groupe bancaire gère 43 milliards d'euros de dépôts de la clientèle, 14 milliards d'investissements hors bilan et soutient les ménages et les entreprises belges avec 46,5 milliards de crédits

## Contact presse:

Caroline Beauvois, senior communication advisor

Tél. : + 32 (0) 475 82 09 34 Mail : press@crelan.be

Leo De Roeck, senior communication advisor Tél. : + 32 (0) 499 96 52 81

Tél.: + 32 (0) 499 96 52 81 Mail: press@crelan.be

